

Délibération N° 2021-60

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 9 juillet 2021,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** la délibération n°2019-40 du 27 mai 2019 portant délégation de pouvoir accordée par le Conseil d'administration à la Présidente,

Prend la délibération suivante :

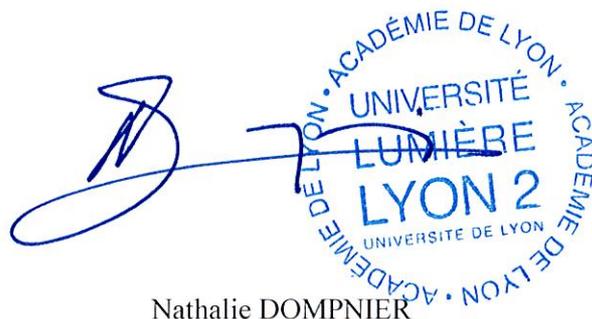
OBJET : Approbation d'un règlement de jeu-concours « Prix du meilleur poster des Journées d'Étude de Vieillessement 20-21 mai 2021 »

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le règlement de jeu concours joint en annexe.

Membres en exercice : 35
Quorum : 18
Présents et représentés : 29

Fait à Lyon, le 12 juillet 2021

La Présidente de l'Université Lyon 2



The image shows a blue ink signature of Nathalie Dompnier over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'ACADÉMIE DE LYON • UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2 • UNIVERSITÉ DE LYON'.

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 16 juillet 2021.

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 16 juillet 2021